

Ariel Sharon face à la justice belge

Article paru dans l'édition du 28.07.01

LE CHEF du gouvernement israélien, Ariel Sharon, est l'objet de plaintes déposées auprès de la justice belge par des survivants palestiniens et libanais des massacres de Sabra et Chatila, au Liban, en 1982. Il était alors ministre de la défense. La justice israélienne ayant décidé, en 1983, de ne pas le poursuivre, il récuse la compétence du tribunal bruxellois et a demandé à une avocate belge, Me Michèle Hirsch, d'assurer sa défense. L'intervention de la justice belge obéit à la loi dite de compétence universelle, introduite dans le droit de ce pays à partir de 1993. Le gouvernement belge envisage de réviser cette loi pour éviter une avalanche de procès de cet ordre.